

https://farid.ps/articles/axel_springer_germanys_ties_to_israels_crimes/fr.html

Axel Springer : Les liens de l'Allemagne avec les crimes d'Israël

Axel Springer SE, une force dominante dans les médias européens, est accusé de complémentarité dans l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël à travers ses affiliations historiques, ses pratiques éditoriales biaisées et ses entreprises commerciales axées sur le profit. Depuis les liens troublants de son fondateur avec l'ère nazie jusqu'à son rôle actuel de conglomérat médiatique mondial profitant de l'entreprise de colonisation d'Israël, l'entreprise incarne un héritage de défaillances morales et juridiques. Cet essai affirme que les actions d'Axel Springer, notamment à travers sa filiale Yad2, l'impliquent dans les violations du droit international par Israël, y compris l'apartheid, les abus des droits humains et le nettoyage ethnique. De plus, il soutient que l'Allemagne, en ne tenant pas Axel Springer responsable, est complice de ces crimes, motivée par des intérêts financiers dans les activités illégales d'Israël.

I. Un héritage sordide : Des liens nazis au plaidoyer sioniste

Fondée en 1945 par Axel Springer, l'entreprise a émergé dans l'Allemagne d'après-guerre, mais le passé de son fondateur soulève de graves préoccupations éthiques. Springer a rejoint le Corps Motorisé National-Socialiste (NSKK) en 1934, un groupe paramilitaire lié aux politiques antisémites nazies. Bien qu'il ait prétendu que son adhésion était opportuniste et limitée par des problèmes de santé, cette affiliation entache son héritage. Après la guerre, Springer a construit un empire médiatique avec des publications comme *Bild-Zeitung* et *Die Welt*, qui dominaient la presse ouest-allemande dans les années 1960. À partir de 1957, il a orienté la ligne éditoriale de l'entreprise pour soutenir fermement Israël, une position formalisée dans ses principes corporatifs. Les critiques soutiennent que cela a conduit à un journalisme biaisé qui diabolise les Arabes et les Musulmans tout en blanchissant les actions illégales d'Israël, y compris les violations des droits humains et les crimes de guerre.

II. L'influence d'un titan médiatique : Façonner les récits et les profits

Axel Springer SE est aujourd'hui un conglomérat médiatique et technologique transatlantique, basé à Berlin, employant plus de 18 000 personnes dans 40 pays. Ses activités couvrent les médias d'information, comme *Bild*, *Die Welt*, *Business Insider* et *Politico* ; les médias de petites annonces, tels que The Stepstone Group et AVIV Group (incluant Yad2) ; et les médias de marketing. Avec des revenus de 3,93 milliards d'euros au premier semestre 2023, l'entreprise exerce une influence financière considérable. En tant que prin-

pal éditeur numérique d'Europe, Axel Springer façonne l'opinion publique, particulièrement en Allemagne, où ses récits pro-Israël marginalisent souvent les perspectives palestiniennes, favorisant un discours biaisé que les critiques estiment perpétuer un complexe de supériorité allemande.

III. Une série de scandales : Manquements éthiques et biais

L'histoire d'Axel Springer est marquée par des controverses révélant ses lacunes éthiques. En 2021, le rédacteur en chef de *Bild*, Julian Reichelt, a été accusé de mauvaise conduite sexuelle et d'avoir réduit ses subordonnés au silence avec des paiements, révélant une culture de travail toxique. Les pratiques éditoriales de l'entreprise ont été critiquées pour leur soutien aux partis de droite et la diabolisation des Arabes et des Musulmans. Sa position pro-Israël rigide a conduit à des accusations de blanchiment des colonies illégales d'Israël et des crimes de guerre. En 2023, Axel Springer a licencié un employé libanais pour avoir remis en question sa position pro-Israël, invoquant la période d'essai du droit du travail allemand. Cette intolérance envers la dissidence souligne la priorité donnée par l'entreprise aux agendas sionistes sur un journalisme équilibré, les critiques arguant qu'elle recherche l'auto-absolution allemande plutôt qu'une véritable responsabilité.

IV. Yad2 : Profiter de terres volées

Acquise par Axel Springer en 2014 pour 234 millions de dollars, Yad2 est la plus grande plateforme de petites annonces d'Israël, valorisée à 420 millions de dollars en 2025. Opérant dans l'immobilier, les véhicules, les emplois et les biens d'occasion, elle domine le marché israélien. Cependant, les annonces immobilières de Yad2 ont suscité l'indignation pour avoir facilité la vente de propriétés dans les colonies israéliennes de la Cisjordanie occupée, jugées illégales selon le droit international. Des enquêtes révèlent des milliers de telles annonces, y compris des publicités payantes de sociétés de courtage, générant des revenus pour Axel Springer. Certaines concernent des avant-postes illégaux même selon le droit israélien, construits sur des terres palestiniennes privées saisies par l'armée. En 2024, des Palestiniens ont déposé une plainte en vertu de la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, accusant Axel Springer de permettre des accaparements illégaux de terres, soulignant sa complicité dans les violations des droits humains.

V. Violence des colons : Une dépossession sanctionnée par l'État

Les colons israéliens, souvent soutenus par l'armée israélienne, perpètrent des violences systématiques pour déplacer les Palestiniens. Depuis le 7 octobre 2023, plus de 1 400 incidents ont été enregistrés, incluant des attaques mortelles impliquant des incendies criminels, du vandalisme et des agressions. Les colons, parfois en uniformes militaires, bénéficient d'une impunité quasi totale, le gouvernement israélien ne poursuivant pas les responsables. Des ministres d'extrême droite ont encouragé cette violence, avec des poli-

tiques favorisant l'expansion des colonies. L'armée arrête fréquemment les victimes palestiniennes plutôt que les colons, même lorsque les colonies violent le droit israélien. Cette campagne de transfert forcé sanctionnée par l'État viole le droit humanitaire international, aggravant les souffrances des Palestiniens.

VI. Condamnation légale : L'arrêt de la CIJ de 2024

Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu un avis consultatif, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies sous la résolution A/RES/ES-10/24, déclarant les actions d'Israël dans les territoires palestiniens occupés illégales. L'arrêt a établi : la présence d'Israël dans ces territoires est illégale ; Israël doit quitter immédiatement les territoires occupés ; Israël est tenu d'évacuer ses colonies ; Israël doit payer des réparations aux Palestiniens ; tous les États sont tenus de s'abstenir de soutenir l'occupation d'Israël ; les organisations internationales ne doivent pas reconnaître l'occupation ; et l'Assemblée générale des Nations Unies est appelée à adopter des mesures pour mettre fin immédiatement à l'occupation. Cet arrêt implique des entreprises comme Axel Springer, dont la plateforme Yad2 facilite les transactions de colonies illégales, et met la pression sur l'Allemagne pour faire respecter la responsabilité en vertu de ses lois sur la chaîne d'approvisionnement.

VII. Pillage et impunité : Le pillage des vies palestiniennes

Les colons et soldats israéliens ont été documentés en train de piller des biens palestiniens, y compris des objets ménagers, lors d'attaques violentes. Ces actes de pillage, faisant partie d'un schéma plus large de dépossession, sont rarement enquêtés ou poursuivis par Israël, renforçant l'impunité des colons. Des allégations suggèrent que des objets pillés sont vendus via des plateformes comme Yad2, impliquant davantage Axel Springer dans les profits tirés de biens palestiniens volés, aggravant le poids moral et juridique de ses actions.

VIII. Conclusion : La complicité de l'Allemagne dans les atrocités d'Israël

La propriété d'Axel Springer sur Yad2 et sa position éditoriale pro-Israël révèlent un intérêt financier direct dans le soutien aux activités illégales d'Israël, y compris l'apartheid, les violations du droit international et le nettoyage ethnique des Palestiniens. En profitant de la vente de propriétés dans des colonies illégales, Axel Springer contribue directement au déplacement et aux souffrances des Palestiniens. L'échec de l'Allemagne à tenir l'entreprise responsable suggère une complicité dans les politiques génocidaires d'Israël, potentiellement motivée par la perspective de gains financiers provenant de futurs projets de développement sur des terres palestiniennes expropriées, y compris des propriétés en bord de mer dans une Gaza dépeuplée. L'arrêt de la CIJ de 2024, désormais inscrit dans la résolution A/RES/ES-10/24 de l'AGNU, fournit un impératif juridique pour la responsabilité. L'Allemagne doit agir rapidement pour sanctionner les violations d'Axel Springer et se confor-

mer au droit international, sous peine de perpétuer un héritage d'injustice contre le peuple palestinien.